



Le 14 octobre 2021

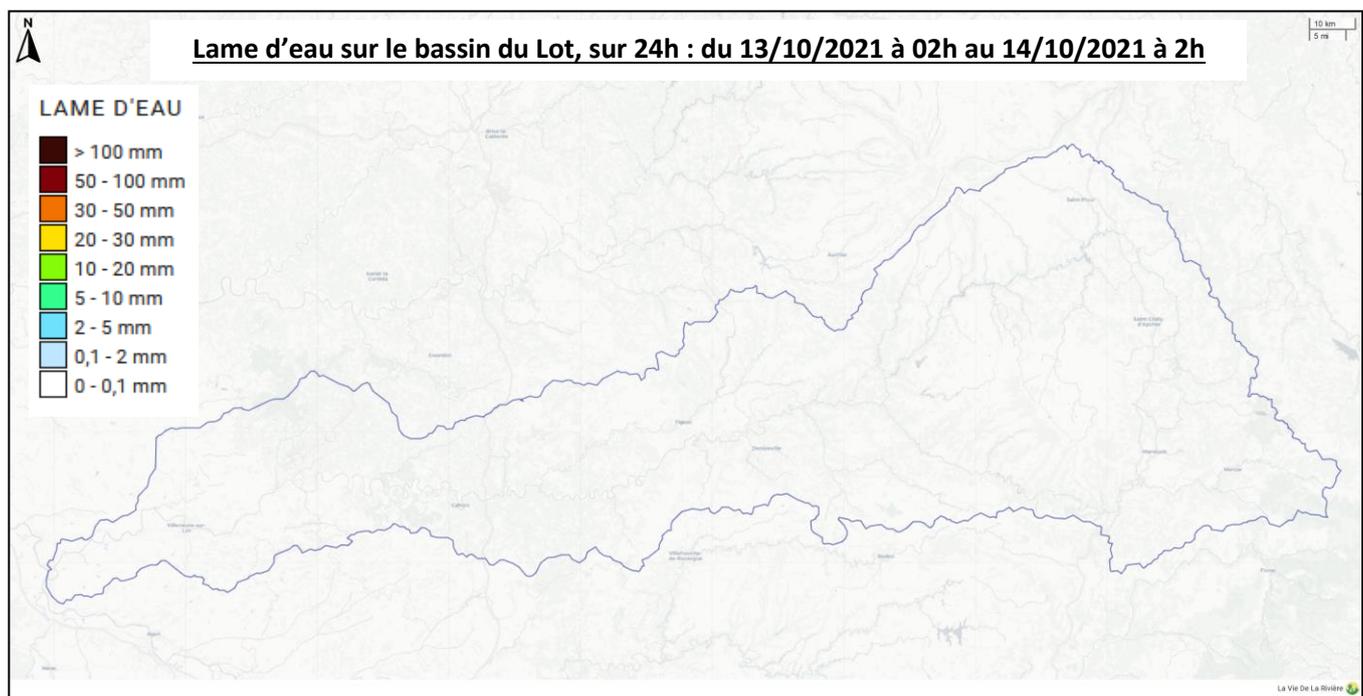
- Suivi de l'étiage 2021 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°16

La campagne 2021 de soutien d'étiage du Lot domanial a débuté le jeudi 1^{er} juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (33^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMLB. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://laviedelariviere.valleedulot.com/>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <https://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2021.php>.

Bientôt, la lame d'eau radar quotidienne sur le bassin sera disponible sur le site « La Vie De La Rivière » (LVDLR) :



<https://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2021.php>



Pluviométrie sur le bassin :

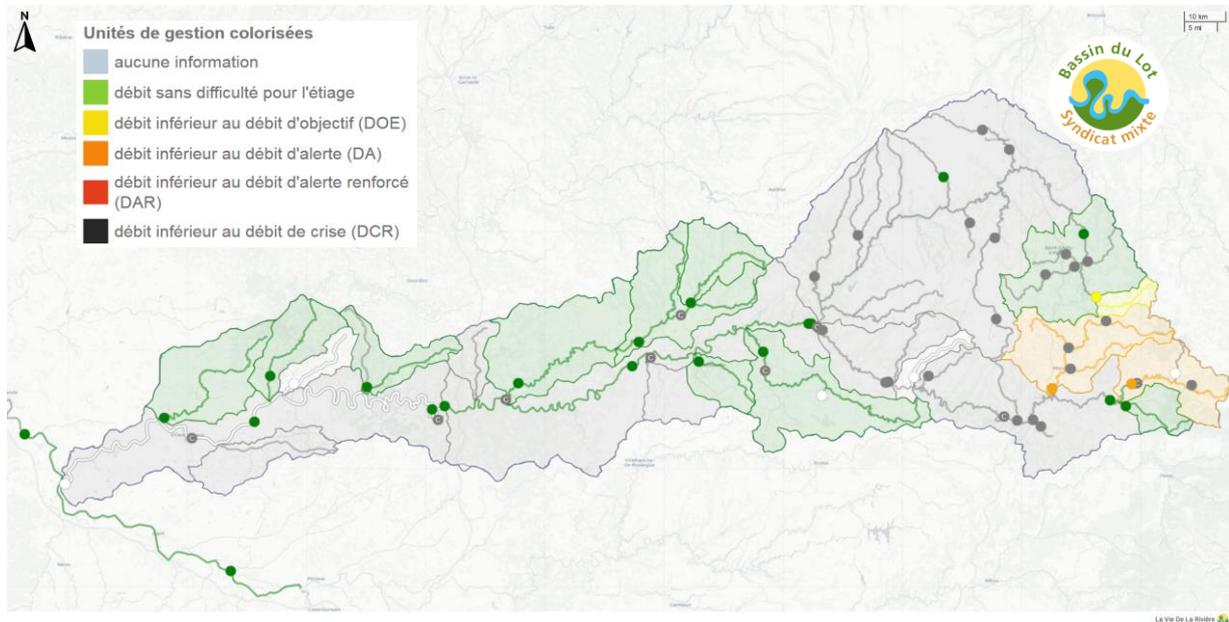
Le temps a été sec sur le bassin durant la semaine écoulée, comme en témoigne la cartographie de la lame d'eau sur les dernières 24h ci-dessus.

Aucune précipitation n'est attendue jusqu'à mardi prochain et le soleil sera au rendez-vous. Les températures minimales sont actuellement fraîches pour un mois d'octobre mais nous assisterons à un réchauffement dans les jours qui viennent, les températures seront proches voire au-dessus des normales de saison.

Hydrologie du bassin :

La baisse des débits se poursuit sur l'amont du bassin et plusieurs stations hydrométriques situées en Lozère ont franchi leurs débits seuils. En effet, les débits de la Truyère à Serverette sont inférieurs au débit objectif d'étiage, ceux du Lot à Mende [aval] et de la Colagne à Le Monastier [Pin-Mories] sont inférieurs au débit d'alerte. Cette situation a d'ailleurs généré la reprise du soutien d'étiage de la Colagne à partir du barrage de Charpal (par la Mairie de Mende) ce jour.

Les écoulements sont stables ou en légère baisse en partie aval du bassin (d'Entraygues à Aiguillon). Les principaux affluents du Lot domaniale présentent encore de bons niveaux d'écoulement (débit moyen journalier du Célé à la station d'Orniac [Les amis du Célé] $\approx 6 \text{ m}^3/\text{s}$ le 13/10). Les débits du Lot domaniale sont corrects pour la saison.



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 14 octobre 2021

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>

A noter que les informations aux stations gérées par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes seront prochainement disponibles sur notre site internet LVDLR. De plus, la station de la Boralde de



Saint-Chély à Castelnau-de-Mandailles, gérée par EDF, va être remplacée par la station du Ruisseau des Mousseaux, à Castelnau-de-Mandailles également.

Etat des arrêtés réglementant les prélèvements d'eau sur le bassin :

- **Lozère : Arrêté n°DDT-BIEF-2021-273-0001 du 30 septembre 2021**, applicable à compter du 30 septembre 2021 pour une durée de 6 mois, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
 - Niveau d'alerte sur le bassin du Lot : interdiction de 11h à 19h (ou -25% pour les organisations collectives d'irrigation)
 - Niveau d'alerte sur le bassin du Bramont : interdiction de 11h à 19h (ou -25% pour les organisations collectives d'irrigation)
 - Niveau d'alerte sur le cours d'eau Colagne : interdiction de 11h à 19h (ou -25% pour les organisations collectives d'irrigation)
 - Niveau de vigilance sur le bassin de la Colagne
 - Niveau de vigilance sur le bassin de la Truyère

- **Aveyron : Arrêté n°12-2021-08-24-00002 du 24 août 2021**, applicable à compter du 28 août 2021 jusqu'au 31 octobre 2021, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
 - Niveau d'alerte sur le Lot amont BASSIN : interdiction de 14h à 18h
 - Niveau d'alerte sur le Dourdou de Conques (bassin sensible) : tour d'eau de niveau 1
 - Niveau d'alerte sur la Diège (bassin sensible) : tour d'eau de niveau 1

- **Cantal : Arrêté n°2021-1182 du 27 août 2021**, applicable à compter du 27 août jusqu'au 31 octobre 2021, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole ») en vigueur) :
 - Vigilance sur le bassin versant de la Truyère - Basse Margeride
 - Vigilance sur le sous-bassin du Veyre, sur les communes de Parlan, Saint-Julien-de-Toursac, Quézac et Maurs

- **Lot : Arrêté n°E-2021-256 en date du 23 septembre 2021**, applicable à compter du samedi 25 septembre 2021 jusqu'au 31 octobre 2021, qui limite les prélèvements d'eau.
Pas de restriction sur le bassin du Lot

- **Lot-et-Garonne : Arrêté n°47-2021-10-01-00001 en date du 1^{er} octobre 2021**, applicable à compter du 1^{er} octobre jusqu'au 31 octobre, qui limite les prélèvements d'eau).
Pas de restriction sur le bassin du Lot

Davantage de détails sur les restrictions concernant les prélèvements à usage d'irrigation et des autres usages sont disponibles sur le site internet Propluvia : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>



Il est rappelé au titre de l'arrêté cadre interdépartemental (E-2017-204) portant définition du plan d'actions "sécheresse" sur le bassin du Lot que le fonctionnement par éclusée pendant la période de soutien d'étiage du 1^{er} juillet au 31 octobre est interdit en aval d'Entraygues, sauf dérogation.

Variations de débit sur le Lot réalimenté :



Graphique des débits instantanés enregistrés à **Entraygues-sur-Truyère** du 8 au 14 octobre 2021



Graphique des débits instantanés enregistrés à **Faycelles** du 8 au 14 octobre 2021

L'activité hydroélectrique des branches Lot amont et Truyère, observée à Entraygues-sur-Truyère, a été peu intense cette semaine.

Des variations de débit, accompagnées de franchissements de débits seuils au pas de temps horaire, se sont produites à deux reprises à Faycelles cette semaine (cf. graphique des débits instantanés à Faycelles ci-dessus).

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les retenues utilisées pour le soutien d'étiage affichent des taux de remplissage corrects pour la saison. Les cotes touristiques sont respectées aux retenues de Castelnaud et de Grandval alors que les niveaux sont inférieurs aux cotes aux lacs de Maury et de Sarrans (hors période de conventionnement) (cf. tableau en annexe).



Besoins en eau :

Irrigation :

La saison d'irrigation est, à présent, achevée.

Navigation :

○ Département de l'Aveyron :

- **Avis n°2021-01 : la navigation est ouverte à partir du 28 mai 2021** pour l'intégralité de la voie d'eau comprise entre le bief de Marcenac et celui de Bouillac à l'exception de la portion de rivière située entre le pont RD840 et l'aval immédiat de la chaussée de Laroque-Bouillac.

○ Département du Lot :

Section de voie Luzech – Larnagol

- **Avis n°1 : la navigation est ouverte à compter du 15 mai 2021**
- **Avis n°19 : la fermeture de l'écluse de Saint-Cirq-Lapopie se fera à compter du vendredi 29 octobre 2021**

Section de voie Soturac – Albas

- **Avis n°3 : la navigation sera ouverte partiellement à compter du samedi 17 juillet** en comprenant les biefs d'Orgueil, Touzac, Lacroze, Grimard, Meymes, Floiras et Castel franc
- **Avis n°5 : ouverture des écluses de Puy L'Evêque et de Compastier à compter du samedi 14 août**
- **Avis n°8 : interdiction d'utiliser l'écluse de Compastier pour des raisons de sécurité**

○ Département du Lot-et-Garonne :

- **Avis n°2 : la navigation est ouverte du 1^{er} avril au 1^{er} novembre inclus** sur la section comprise entre l'aval de l'écluse de Saint-Vite et l'amont du barrage d'Aiguillon

Pour plus d'informations, consultez les avis à la batellerie permanents et temporaires de ces trois départements :

<https://aveyron.fr/pages/tourisme/naviguer%20sur%20la%20rivi%C3%A8re%20lot>

<http://www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html>

<http://www.inforoute47.fr/#navigation>

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) est assuré par la mairie de Mende depuis le réservoir de Charpal. Il a débuté le 14 août et se poursuit à hauteur de 150 l/s depuis le 14 octobre, soit 90 l/s de plus que le débit réservé fixé à 60 l/s.

Pour mémoire, le soutien d'étiage s'opère sous contrôle du point nodal de la Colagne à Le Monastier [Pin-Mories] dont le DOE fixé à 750 l/s a fait l'objet d'une révision qui sera actée dans le prochain Sdage.



Consigne de soutien d'étiage :

La consigne n°31 de soutien d'étiage a été passée le lundi 11 octobre à **12 m³/s** pour une application le mardi 12 octobre 00h. Elle est maintenue à **12 m³/s** ce jeudi pour une application le vendredi 15 octobre 00h. Elle sera revue le lundi 18 octobre pour le mardi 19 octobre 00h.

Droits conventionnels cumulés depuis le 1^{er} juillet (information au 10/10) : **22 455 000 m³**

Volume cumulé déstocké depuis le 1^{er} juillet (information au 10/10) : **12 194 000 m³**

Bilan saisonnier (droits d'eau en stock au 10/10) : **10 261 000 m³**

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Prochain bulletin : jeudi 28 octobre 2021 (dernier bulletin)

Exceptionnellement, il n'y aura pas de bulletin jeudi 21 octobre.

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Océane KNEUR, o.kneur@valleedulot.com

Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Enraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Enraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Enraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** (Débit d'Objectif d'Etiage) : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** (Débit de Crise) : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information du syndicat mixte du bassin du Lot du 14/10/2021 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

!! données brutes non validées

	Jeudi 7-oct.-21	Vendredi 8-oct.-21	Samedi 9-oct.-21	Dimanche 10-oct.-21	Lundi 11-oct.-21	Mardi 12-oct.-21	Mercredi 13-oct.-21	Jeudi 14-oct.-21	Vendredi 15-oct.-21	Samedi 16-oct.-21	Dimanche 17-oct.-21	Lundi 18-oct.-21	Mardi 19-oct.-21
Consigne SMBL à Entraygues-aval (12)	Consigne				consigne			Consigne				Consigne	
QNR à Entraygues*	21.5	17.9	15.8	14.5	13.3	12.4	11.9	12	12	12	12	12	
Entraygues-aval (EDF) (12)	61.1	27.0	14.7	14.8	15.2	14.4	18.6						
Entraygues-Roquepailhol (12)	63.8	25.5	14.9	15.1	15.0	14.5	19.2						
Faycelles (46-12)	48.4	45.8	18.1	16.8	17.2	16.0	18.6						
Cahors-Lacombe (46)	42.7	73.1	35.2	29.6	27.1	28.2	26.5						
Coutet (EDF) (47)	51.6	73.3	60.0	36.4	35.2	34.3	31.5						
Aiguillon-Ville (47)*	58.9	76.1	71.1	42.7	45.5	45	37						

*Station d'Aiguillon influencée lorsque le débit de la Garonne à Tonneins > 200 m³/s

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE	Par rapport à la cote
Grandval	14-oct	728.52	+2.52
Sarrans	14-oct	628.53	-1.47
Maury	14-oct	579.58	-3.92
Castelnau	14-oct	413.18	+2.68

Source : EDF

Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)
233 rue Président Wilson 46000 Cahors
<http://etiage.bassindulot.fr>





**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

11/10/2021



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

14/10/2021

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2021

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **31**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 12 OCTOBRE 2021, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 15 OCTOBRE 00 h 00.**
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2021

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **32**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 15 OCTOBRE 2021, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 19 OCTOBRE 00 h 00.**
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE